



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 27 numéro 5

30 mars 2012

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

L'anglais intensif a retenu l'attention et demeure un sujet chaud pour le *Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais*. Des commissions scolaires, dont celles de notre territoire, ont opté pour un moratoire sur l'implantation de classe d'anglais intensif pour l'année scolaire 2012-2013. Tout ce branle-bas organisationnel révèle un haut niveau d'improvisation gouvernementale et je comprends les commissions scolaires qui préfèrent ne pas s'embarquer trop vite dans ce bain linguistique qui ne sème que confusion.

On parle bien ici d'un programme d'anglais intensif, pas d'un programme d'immersion. On parle d'un programme de cinq mois avec comme seule matière enseignée : l'anglais. On parle d'enseigner le contenu scolaire d'une année en cinq mois. N'oublions pas que la 6^e année en est une charnière, elle permet aux élèves de se préparer, entre autres, à la transition vers le secondaire.

- Pense-t-on aux élèves qui ont des difficultés dans une ou des matières scolaires ?
- Pense-t-on aux élèves qui sont faibles en français ?
- A-t-on pensé à préparer des programmes et du matériel pédagogique ou préfère-t-on laisser des enseignantes et des enseignants à eux-mêmes ?
- Pense-t-on au programme d'anglais au secondaire pour les élèves qui ont fréquenté une classe d'anglais intensif ou tous les élèves seront logés à la même enseigne ?

Pour aller plus loin dans la réflexion, je vous invite à aller au site anglaisintensif.org. Ce site très informatif sur la question présente la position du groupe *Citoyens pour un moratoire sur l'anglais intensif au primaire*. Ce groupe dénonce l'absence de consultation réelle des représentants des parents à la *Fédération des Comités de parents* ainsi que le refus de débattre socialement de cette question.

Comment pouvons-nous nous faire entendre dans le dossier de l'anglais intensif ? D'abord, il faut informer la population et expliquer que nous ne sommes pas contre l'apprentissage d'une langue seconde. Le débat se situe au niveau des façons de faire du gouvernement qui a décidé, encore une fois, d'avancer sans consulter.

Je vous invite, afin de bien vous faire entendre, à signer une pétition en ligne à l'adresse <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2683/index.html>. Des liens sont disponibles à partir du site du syndicat ou de la fédération. La pétition sera sur le site de l'Assemblée nationale jusqu'au 2 juin 2012. Elle a été initiée par M. Dany Carignan, un étudiant en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et déposée par la députée de Champlain. Vous pouvez lire le texte de la pétition ci-dessous.

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement d'implanter, d'ici 2015-2016, son programme d'anglais intensif obligatoire en sixième année dans les écoles primaires francophones du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, pour leur part, les élèves fréquentant des écoles primaires anglophones du Québec n'ont pas à faire la moitié de leur sixième année en français ;

CONSIDÉRANT QUE le français est une langue complexe et difficile à bien maîtriser, et qu'il serait donc néfaste pour un bon apprentissage de cette langue d'en diminuer le nombre d'heures d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme grugerait environ 400 heures aux autres matières que l'anglais en sixième année ;

CONSIDÉRANT QUE toute la matière actuellement vue en sixième année serait enseignée en cinq mois plutôt qu'en dix mois, et qu'il serait alors plus difficile pour les enseignantes et enseignants de respecter le rythme individuel des apprentissages de chaque élève ;

CONSIDÉRANT QU'un tel programme est néfaste pour le développement cognitif et pour la réussite scolaire des élèves comportant un trouble envahissant du développement (TED) ou présentant un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des syndicats de l'enseignement, qui représente environ 60 000 enseignantes et enseignants du Québec, et que la Fédération autonome de l'enseignement, qui représente pour sa part plus de 32 000 membres du personnel enseignant québécois, ont annoncé qu'elles s'opposaient à ce programme d'anglais intensif ;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision d'implanter, d'ici 2015-2016, son programme d'anglais intensif obligatoire en sixième année dans les écoles primaires francophones du Québec.

SOMMAIRE

Message du président	1-2
Pétition	2
L'argent pour les EHDAA, de la poudre aux yeux ?	3
Service utile et réel.....	3-4
Perdus dans la masse.....	4
Manifestation nationale contre la hausse des droits de scolarité.....	5
Mouvement de personnel	5
Les parlementaires veulent s'attaquer au fléau en outillant mieux les écoles	6-7
Conférence de Jasmin Roy.....	7-8
Échange poste à poste.....	8
Affectation, mutation, mouvements volontaires	8
Concrétons notre appui aux travailleurs de Rio Tinto à Alma.....	9
Collecte de dons de matériel scolaire pour le Groupe scolaire bilingue l'Étoile de Douala - Cameroun	10
Concours de dessins et d'affiches pour contrer l'intimidation	11
Civilité	11
Jour de la Terre à l'école.....	12
À toi, future personne retraitée.....	13

Date limite pour signer la pétition : 2 juin 2012

Gaston Audet, président

L'argent pour les EHDAA, de la poudre aux yeux?



Plusieurs des sommes octroyées par le gouvernement, pour les EHDAA, sont le fruit de revendications et même, pour certaines, de moyens de pression exercés par les enseignantes et enseignants. Ceux-ci ne peuvent donc accepter que l'argent fourni ne serve qu'à rassurer la population qui pensera qu'avec tous ces millions annoncés, la situation ne pourra que s'améliorer.

Pour que les choses changent pour le mieux, il faut tout d'abord que l'argent serve à ce qu'il est destiné. Présentement, certains cadres de nos commissions scolaires sont un peu trop libres penseurs dans l'utilisation de l'argent. Y a-t-il vraiment quelqu'un de gagnant lorsque des sommes destinées à de l'aide aux élèves ou à du soutien au personnel enseignant soient finalement utilisées pour payer des frais de transport ou des inscriptions à des congrès? La réponse est clairement **NON**. Si nos cadres jugent qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour combler **leurs** besoins, qu'ils fassent leurs luttes. Les enseignantes et enseignants ont fait les leurs.

Lors des comités paritaires EHDAA, vos représentants syndicaux veillent à ce que l'argent destiné aux EHDAA serve à bon escient. Par contre, il leur est difficile de valider la bonne utilisation des montants décentralisés dans vos établissements. Vous devez donc être vigilants. Le Guide* EHDAA fourni par le Syndicat vous aidera dans vos vérifications. Si vous avez besoin d'éclaircissements pour les différentes allocations, contactez-nous au bureau du syndicat.

* Votre personne déléguée et vos représentants sur votre comité EHDAA possèdent ce guide. Vous pouvez trouver une version électronique de ce guide au s-e-o.ca.

Claude Tardif, 2^e vice-président

SERVICE UTILE ET RÉEL

La convention collective stipule que, pour les élèves reconnus handicapés ou reconnus en difficulté d'apprentissage, une pondération pour compensation monétaire est effective lorsqu'aucun service d'appui n'est disponible. Un arbitre a encadré l'interprétation qu'il faut faire de cet élément. Donc, il y a maintenant une jurisprudence qui précise que, lorsqu'un service n'est pas utile et réel, on peut prétendre qu'il n'y a pas de service et la pondération doit prendre effet.

Il faut aussi considérer qu'il n'est pas obligatoire que la pondération s'applique à l'ensemble du temps de présence de l'élève. Par exemple, si un élève handicapé est accompagné d'un TES pendant 75% de son temps en classe, il peut être pondéré pour le 25% restant si, pendant cette période, il représente une surcharge pour l'enseignante ou l'enseignant. Dans le même ordre d'idée, lorsqu'un TES attitré à un élève handicapé est absent, il doit être remplacé ou l'élève sera pondéré pour la durée de l'absence du TES.



Finalement, il est important de préciser que, **lors de la formation des groupes**, les élèves ayant un trouble envahissant du développement (code 50), un trouble grave du comportement (code 14) ou des troubles relevant de la psychopathologie (code 53) **sont toujours pondérés**, qu'ils reçoivent du service ou non. Autrement dit, lorsqu'on constitue un groupe, on ne peut pas que compter les têtes physiques, il faut aussi compter la valeur pondérée de ces élèves pour savoir si on a atteint le maximum d'élève que peut contenir le groupe.

Claude Tardif,
2^e vice-président

PERDUS DANS LA MASSE

Le comité EHDAA est apparu il y a quelques années au niveau de l'école. Il est défini à la clause 8-9.05 de la convention collective des enseignantes et enseignants. Ceux-ci peuvent, par ce comité, s'exprimer sur les besoins de l'école et l'organisation des services.

La convention stipule qu'on doit retrouver dans le comité un maximum de trois enseignantes ou enseignants nommés par l'organisme de participation du personnel enseignant. Il est aussi écrit que la direction de l'école **ou** son représentant fera partie du comité. Dans certaines écoles, il semble y avoir une mauvaise compréhension de la signification du mot « ou ». Ce dernier implique un choix. Les deux possibilités ne peuvent subvenir simultanément. Eh oui, c'est ça faire des choix, on ne peut pas tout avoir. Il n'est pas normal qu'une direction et sa direction adjointe (ou ses directions adjointes au secondaire) siègent sur le comité EHDAA. En effet, comment expliquer que trois enseignantes ou enseignants représentent des dizaines de leurs collègues alors que plusieurs directions représentent...une direction ?

La clause 8-9.05 indique aussi qu'à la **demande** de l'une des parties, le comité **peut** s'adjoindre du personnel œuvrant de façon habituelle auprès des élèves à risque ou HDAA. À noter ici que le nom commun « demande » est suivi du verbe « peut ». Ceci implique que l'autre partie peut refuser cette demande. Qu'aurions-nous à gagner en refusant la présence d'un autre membre du personnel ? Un élément de réponse est que, dans certaines écoles, la présence de tous les intervenants auprès des élèves en difficulté est devenue un automatisme. **Les enseignantes et enseignants se retrouvent donc minoritaires dans un comité qui leur appartient.** En effet, ce n'est pas dans la convention collective du personnel professionnel ou du personnel de soutien que le comité EHDAA est défini, mais bien dans celle du personnel enseignant.

L'opinion des enseignantes et enseignants ne peut être constamment diluée dans le flot d'interventions d'une multitude d'intervenants.

Claude Tardif,
2^e vice-président

Manifestation nationale contre la hausse des droits de scolarité

APPUI DE LA FAE : LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SONT DU NOMBRE!

Montréal, le 22 mars 2012 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a participé à la manifestation nationale contre la hausse des droits de scolarité. Pour la FAE, la hausse des droits de scolarité est insensée puisqu'elle alourdit le fardeau financier des étudiantes et étudiants et celui de leur famille. Pire ! Elle limite l'accès aux études à un très grand nombre et met en péril le principe de l'égalité des chances. La FAE appuie sans réserve la lutte que mène en ce moment le mouvement étudiant pour contrer cette hausse des droits de scolarité. Une délégation d'enseignantes et d'enseignants de la FAE joint les rangs de ces milliers de personnes au sein de cette manifestation nationale.

« Pour nous, il est important d'être du nombre des opposants à cette hausse des droits de scolarité. L'Éducation, c'est un bien commun qui doit être accessible à toutes et tous. Par notre présence, nous réaffirmons notre engagement envers un réseau public d'éducation, gratuit, accessible et universel. Si, comme le prétend monsieur Charest, l'éducation est une priorité de son gouvernement, qu'il envoie un vrai signal en ce sens et abandonne cette mesure de hausser de 75% les droits de scolarité en cinq ans. Ce combat des étudiantes et étudiants doit interpeller toute la société. C'est la lutte contre les inégalités sociales, contre l'élargissement encore plus prononcé du fossé entre riches et pauvres, pour un partage égalitaire de la richesse, et pour le droit de toutes et tous de s'instruire », a déclaré Pierre St-Germain, président de la FAE.

Le SEO a distribué à ses membres, des carrés de feutre rouge, symbole de la lutte étudiante.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Retour à l'école d'origine

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1^{er} juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1^{er} juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2012-2013 à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail

Lutte à l'intimidation

Les parlementaires veulent s'attaquer au fléau en outillant mieux les écoles

Le projet de loi 56 sera « une pièce d'importance dans le réseau de l'éducation » pour contrer le fléau de l'intimidation dans les écoles, a indiqué, hier après-midi, la ministre Line Beauchamp en ouvrant les consultations sur ce texte dont l'objectif est de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

« Je pense que l'adoption éventuelle de ce projet de loi avec les bonifications éventuelles et possibles qui pourront y être apportées va davantage outiller notamment le directeur de l'école, a précisé la ministre de l'Éducation.

Contenu

« Chaque école devra se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence, désigner une personne responsable de coordonner les actions pour la mise en œuvre de ce plan », a expliqué la ministre Beauchamp.

« Les directeurs d'école devront apporter le soutien nécessaire aux victimes et en informer les parents. Ils devront aussi fournir un encadrement aux auteurs des actes d'intimidation. L'élève intimidateur et ses parents devront prendre des engagements pour que cessent les actes d'intimidation. »

Des ententes devront être signées entre les commissions scolaires, les organismes de santé et services sociaux et les autorités des corps de police. De plus, des données à ce sujet devront être publiées dans les écoles. La cyberintimidation est aussi visée par la ministre.

Travail en amont

Ce point a été repris par le critique péquiste, Sylvain Gaudreault, qui dit avoir été lui-même victime d'intimidation étant plus jeune. Aujourd'hui, fait-il remarquer, les jeunes ne peuvent retrouver la paix de leur foyer une fois la classe terminée, comme à son époque. Ils sont pourchassés sur Facebook et Twitter.

Il faut travailler en amont et changer les comportements. « Effectivement, nous faisons face à un phénomène absolument déplorable, dévastateur pour de nombreux jeunes. » Il a évoqué le suicide récent de la jeune Marjorie Raymond à Ste-Anne-des-Monts. Il a demandé qu'on suive à la trace les intimidateurs et a promis de réclamer des éclaircissements sur le sens des termes du texte. De son côté, le député Éric Caire de la CAQ a indiqué qu'il recommandera à ses collègues d'adopter le principe du texte.

Besoin d'un public

Neuf événements d'intimidation sur 10 se passent devant des témoins, a signalé la ministre Beauchamp. « L'intimidateur a besoin d'un public, a besoin de spectateurs, mais la plupart du temps, 6 fois sur 10, si on intervient pour que ça cesse, le comportement cesse. Donc, il est

important de se rappeler qu'on peut tous être des héros ordinaires, qu'on ne doit pas, en tout cas, être des spectateurs muets, qu'on peut intervenir. »

Ajout de ressources

Plus tard pendant les consultations, la Fédération autonome de l'enseignement a exigé du gouvernement l'ajout de ressources pour permettre « la coordination, le suivi et la formation nécessaires à la mise en place des plans d'action locaux de même que pour soutenir les différents acteurs visés par le projet de loi ».

La FAE reconnaît que P.L. 56 « traduit une intention réelle de la ministre de s'attaquer à l'intimidation et à la violence à l'école ». Cependant, « ce dossier ne pourra se réaliser convenablement sans ajout substantiel de ressources au réseau public ».

Un geste salué

Les représentants des trois centrales syndicales : la CSQ, la fédération des syndicats de l'enseignement et la Fédération des professionnels de l'éducation ont témoigné ensemble.

Le président de la CSQ, Réjean Parent, a salué « l'engagement et la détermination de la ministre ». Il est nécessaire de mobiliser et d'outiller, comme le propose Mme Beauchamp. Il croit cependant que les termes violence et intimidation devraient être mieux définis dans le texte de loi.

M. Parent a profité de sa visite à l'Assemblée nationale pour signaler qu'il aurait aimé circuler dans les rues de Montréal avec les étudiants qui manifestaient, hier encore, contre la hausse des droits de scolarité.

Source : Le Courrier parlementaire©, le vendredi 23 mars 2012

La Commission scolaire des Draveurs organise deux conférences sur l'intimidation pour l'ensemble de ses parents

Gatineau, le 22 mars 2012.... La Commission scolaire des Draveurs invite les parents des 13 écoles du secteur Ouest de son territoire à la première de ses conférences sur l'intimidation. Animée par M. Jasmin Roy, comédien, animateur et reporter, cette conférence sera tenue le lundi 23 avril 2012, à 19 h, à l'agora de l'école secondaire l'Érablière. Intitulée *Admettre ses différences*, la conférence sera gratuite et ouverte aux parents invités qui s'y seront préalablement inscrits. Par ailleurs, la commission scolaire tiendra une deuxième conférence sur l'intimidation le mardi 12 juin 2012 avec le Dr Égide Royer, psychologue et codirecteur de l'Observatoire international de la violence scolaire. Cette conférence s'adressera aux parents des 14 écoles primaires et secondaires du secteur



Est et sera tenue à l'école secondaire Nicolas-Gatineau. La commission scolaire tient à remercier d'avance les différents partenaires suivants qui se sont joints à elle dans ce projet de conférences : la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la députée provinciale de Gatineau, Mme Stéphanie Vallée, la députée fédérale de Gatineau, Mme Françoise Boivin, les conseillères et conseillers municipaux de Gatineau, Mmes Nicole Champagne et Sylvie Goneau, MM. Yvon Boucher, Joseph de Sylva, Maxime Pedneaud-Jobin et Pierre Phillion, le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et le Marché d'alimentation Métro Limbour. Ces partenaires viennent ainsi témoigner de leur appui à l'école publique dans ses démarches en vue d'assurer la réussite éducative des tous les élèves dans des milieux sains et sécuritaires.

SOURCE : Yvon Landry, directeur et secrétaire général

ÉCHANGE POSTE-À-POSTE

Enseignant à Gatineau à l'école primaire Des Cépages (CSD), je souhaite effectuer un échange poste-à-poste avec une enseignante ou un enseignant du primaire ou du secondaire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées. Pour plus de renseignements, contactez-moi à : stephanie_moreau@hotmail.com.

Stéphanie Moreau, enseignante

AFFECTATION, MUTATION, MOUVEMENTS VOLONTAIRES

Le processus d'affectation et de mutation, dans le cadre de la sécurité d'emploi, s'applique aux enseignantes et enseignants sous contrat à temps plein.

Ce processus se déroule principalement entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin. Après le 1^{er} juin, les personnes qui ont été obligées de changer d'école pourraient revenir à leur école d'origine ou à une autre école si elles en ont exprimé le souhait et

qu'un besoin est créé. C'est après le 1^{er} juin que les demandes de mouvement volontaire peuvent être satisfaites.

Les mouvements volontaires viennent après le processus d'affectation et de mutation. Ils viennent aussi après l'exercice des droits de retour.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

Concrétisons notre appui aux travailleurs de Rio Tinto à Alma

Le 15 février, le Syndicat des Métallos a annoncé que des syndicats de partout dans le monde vont se rassembler à Alma du 30 mars au 1^{er} avril pour manifester leur appui à la lutte que mènent les travailleurs en lockout depuis le 30 décembre pour dire non aux droits de gérance sans limite des cadres de Rio Tinto.

Ces mêmes cadres prétendent que le lockout était « *nécessaire* » puisque les négociations avaient achoppé et qu'ils craignaient pour la sécurité de l'usine. Ce qui « achoppe » dans les négociations est que les travailleurs disent non à des mesures de la part de Rio Tinto qui consolideraient, entre autres, la sous-traitance ce qui aurait comme conséquence directe la détérioration des conditions de travail et de vie des travailleurs et de la communauté.

Rio Tinto utilise l'importance qu'elle joue dans l'économie régionale afin de faire pression sur les négociations.

C'était, par contre, sans compter sur la détermination des travailleurs d'Alma et d'appuis moraux et financiers venant de partout, y compris la visite d'une délégation de travailleurs de Rio Tinto à Kitimat, en Colombie-Britannique.

Deux fédérations syndicales représentant à elles seules 45 millions de travailleurs ont décidé de tenir à Alma une réunion conjointe le 30 mars. Selon le directeur canadien des Métallos : « ***Il sera question notamment de stratégie, pour s'unir et riposter aux multinationales qui appauvrissent des régions entières pour le bénéfice de leurs actionnaires à court terme*** ».

Les travailleurs et la communauté d'Alma méritent l'appui de tous. Aussi, les travailleurs de tous les secteurs et de toutes les régions ont intérêt à joindre leur voix à celle des travailleurs d'Alma et de partout. Les droits de tous sont affectés par ces mêmes monopoles, puisque ce sont eux qui sont derrière toutes les mesures rétrogrades affectant les droits des travailleurs, les services publics ainsi que des droits aussi fondamentaux que l'éducation, la santé, les pensions de vieillesse, etc. Ce sont les seuls gagnants du fameux « Plan Nord » de Charest. Voici une excellente occasion de consolider la défense des droits de tous et d'exiger de nos gouvernements qu'ils défendent le droit public contre le droit de monopole.



COLLECTE DE DON DE MATÉRIEL SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE BILINGUE L'ÉTOILE DE DOUALA – CAMEROUN

Le groupe scolaire bilingue l'Étoile de Douala au Cameroun sollicite des dons de matériels scolaires et pédagogiques, neufs ou usagés, pour l'encadrement de ses écoliers et élèves. Ce centre d'enseignement est un complexe scolaire bilingue (français et anglais) d'enseignement maternel, primaire et secondaire général, qui est opérationnel depuis 1998. L'Étoile est située dans la banlieue de Douala, la capitale économique du Cameroun.

Le groupe scolaire a été initialement prévu pour accueillir près de 300 écoliers et élèves. Cependant, faute de structure scolaire, le groupe a dû agrandir ses locaux afin d'aménager une plus grande école pour que les élèves puissent terminer leur secondaire, sans devoir se déplacer loin de chez eux et éviter ainsi le décrochage.

Pour l'année scolaire 2011-2012, l'Étoile encadre près de 1790 élèves et écoliers supportés par un corps professoral de 118 enseignants. Les défis logistiques et éducatifs sont énormes pour notre école et c'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité afin de poursuivre notre tradition d'excellence en enseignement auprès des enfants et des adolescents de la banlieue de Douala.

Voici quelques dons souhaités qui permettront un enseignement structuré et sauront s'agencer avec les besoins de l'école.

- Documents pédagogiques pour élève et pour professeurs à tous les niveaux d'enseignements ;
- Dictionnaires, encyclopédies, littérature scientifique et littéraire, livre de culture générale, manuel d'arts, livre de contes pour enfants ;
- Matériel informatique, logiciels et progiciels, antivirus, scanners, onduleurs, vidéoprojecteurs, souffleurs, graveurs, ventilateurs ;
- Matériel de laboratoire, tables de travaux publics ;
- Tableaux blancs, plafonniers, meubles, instruments et livres de musique ;
- Jeux extérieurs pour la maternelle ;
- Trousses de premiers soins.

Le groupe scolaire bilingue l'Étoile vous remercie à l'avance de votre aide et votre support dans notre désir d'offrir un cadre d'enseignement professionnel à tous ses élèves.

Toute possibilité de partenariat technique et/ou de séjour d'enseignement à l'Étoile serait la bienvenue.

Vous pouvez déposer vos dons au bureau du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, auprès de madame Marie-Chantal Duchaussoy jusqu'au 15 juin 2012. Des activités de levées de fonds seront organisées dans la région pour assurer le transport du matériel reçu.

Pour d'autres informations, veuillez contacter Lyliane Tchatchoua-Dongué au 819-360-9021.

Merci.

Concours de dessins ou d'affiches pour contrer l'intimidation (qu'elle soit verbale ou physique)

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

1^{er} prix : 50 \$

2^e prix : 25 \$

SECONDAIRE

1^{er} prix : 50 \$

2^e prix : 25 \$

+ 5 prix de participation de 10 \$ (primaire et secondaire)

Vous devez remettre vos dessins à la personne déléguée de votre école ou au bureau du SEO avant le 25 avril 2012.

Les personnes déléguées les remettront aux responsables de secteur avant le 30 avril 2012.

Nom de l'élève : _____

Nom de l'école : _____

Commission scolaire : _____

Degré : _____

Nom de la personne déléguée, s'il y a lieu : _____

Le comité pour contrer la violence du SEO

Nous adressons nos plus sincères condoléances à Manic Périard, enseignante à l'école De l'Odysée, pavillon Jean XXIII, pour le décès de son père survenu en février.





JOUR DE LA TERRE À L'ÉCOLE

La planète y gagne et vous aussi

Encore une fois, cette année, le 22 avril sera le Jour de la Terre. Ce sera l'occasion pour les membres du SEO et leurs élèves, comme pour des millions d'autres personnes sur la planète, de poser des actions environnementales.

Vous organisez une activité liée à l'environnement dans votre école primaire ou secondaire ? Inscrivez-la au calendrier du Jour de la Terre avant le 22 avril 2011 au www.jourdelaterre.org. Vous courrez ainsi la chance de gagner de nombreux prix.

Toutes les écoles peuvent participer au concours « le Jour de la Terre à l'école » en inscrivant leurs activités au calendrier en Ligne du jour de la Terre. Vous courez alors la chance de gagner un des nombreux prix (voir inscription et règlements : www.jourdelaterre.org) offerts par l'organisation *Jour de la Terre*. Une école a autant de chances de gagner qu'elle a d'activités inscrites avant le 22 avril 2012. Pratiquement toutes les activités environnementales sont admissibles : corvées de nettoyage, plantations, activités de compostage ou de recyclage, etc. De plus, plusieurs outils sont disponibles sur le site, dont des trousseaux pédagogiques pour le primaire et le secondaire. Vous pouvez également consulter le répertoire des ressources en éducation relative à l'environnement du Québec, sur le site de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement.

Le Jour de la Terre est l'événement environnemental participatif le plus important sur la planète. C'est donc dire que les gestes posés feront une différence, car il y aura un effet de masse.

C'est dans cette optique que le SEO vous encourage à passer à l'action. Informez-nous de votre activité au tardifc@s-e-o.ca et vous serez éligibles à un prix de participation. Le SEO remettra à l'enseignante gagnante ou à l'enseignant gagnant un certificat-cadeau de 50 \$ dans une boutique locale de son choix. De plus, un certificat-cadeau de 75 \$ de L'Échelle du monde sera offert au groupe gagnant afin de remercier les élèves pour leur participation.

Il est à noter que la plupart des écoles souligneront le Jour de la Terre le 20 ou le 23 avril (le *Jour de la Terre* officiel est le 22) puisque le jour officiel est un dimanche.

Ceci n'est pas un concours d'originalité. Chaque geste compte. Ne soyez pas timides. Inscrivez-vous.

Le comité HÉROS



À TOI, FUTURE PERSONNE RETRAITÉE !

Bientôt, une autre étape dans votre vie arrive : la décision de prendre votre retraite. Vous ne devez pas oublier que votre syndicat, le SEO, est affilié à la Fédération autonome des enseignants (FAE) et non à la CSQ.

À la fin juin 2010, la FAE a donné naissance à son association de personnes retraitées (APRFAE : Association des personnes retraitées de la FAE), car la CSQ refuse que les personnes syndiquées de la FAE adhèrent comme membres réguliers de l'ancienne association des retraités de l'enseignement (AREQ).

Lorsque la décision de prendre votre retraite sera prise, **DEVENEZ MEMBRE RÉGULIER DE L'APRFAE**. Vous aurez l'occasion de revoir d'anciens collègues de travail, de développer votre sentiment d'appartenance et, pour certaines personnes, de briser l'isolement. Sur le site web de l'APRFAE (www.aprfae.ca), vous trouverez le formulaire d'inscription, des informations et des nouvelles. Au bureau du SEO, il y a un portfolio de l'APRFAE contenant quelques renseignements.

En février 2012, l'APRFAE a créé une section OUTAOUAIS et une section MONTÉGÉRIE pour aider leurs membres de ces régions à se rencontrer plus souvent.

En Outaouais, le C.A. de cette section est composé de madame Diane Nault à la présidence et de madame Francine Tremblay et de messieurs François Allard, Bernard Gendron, Bernard Hébert et Jacques Dupont comme administrateurs.

Bienvenue à l'APRFAE !

Jacques Dupont,
1^{er} vice-président
de l'APRFAE

